

## Index égalité professionnelle Femmes/ Hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

L'objectif de cet index est de mesurer chaque année l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.

Ce calcul se fait via 4 ou 5 indicateurs (selon le nombre de salariés dans l'entreprise) :

- 1°** L'écart salariale femmes-hommes ;
- 2°** L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- 3°** Indicateur sur l'écart de taux de promotion ;
- 4°** Le Nombre de femmes augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 5°** La Parité parmi les 10 plus importantes rémunérations de la société.

**NC : non calculable**

Raison sociale	<b>1° (sur 40pts)</b>	<b>2° (sur 35 pts)</b>	<b>3° (sur 15 pts)</b>	<b>4° (sur 15 pts)</b>	<b>5° (sur 10pts)</b>	<b>Score atteint</b>
ECR Environnement Centre Est	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Centre Ouest	35	35	NC	NC	5	75
ECR Environnement Groupe	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Ile de France	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord-Ouest	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Ouest	39	35	NC	0	5	79
ECR Environnement Sud-Est	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Sud-Ouest	37	35	NC	0	5	77

Nos équipes veillent au quotidien à ce que les environnements de travail soient les plus inclusifs, respectueux et responsables possibles. Soucieux de l'importance de cette mixité dans nos sociétés nous sommes donc déterminés à améliorer ces scores.

Nos objectifs sont les suivants :

1. S'assurer d'une homogénéité dans les augmentations ;
2. Réaliser un entretien au retour du congé maternité ;
3. Augmenter le nombre de femmes dans les 10 salaires les plus élevés.

Si vous avez d'éventuelles questions sur ces scores, contactez-nous à [cguillemois@ecr-environnement.com](mailto:cguillemois@ecr-environnement.com)

